
Mission de présentation : les travaux de contrôles

Important !

Cette fiche a été élaborée par le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris-Ile de France en vue d'aider les professionnels et leurs équipes à réaliser leurs missions dans le respect du référentiel normatif et des autres textes en vigueur. Cette fiche ne constitue ni une norme supplémentaire, ni un commentaire de normes, ni même une recommandation. Seuls les textes législatifs et réglementaires cités revêtent un caractère obligatoire.

Sa diffusion répond à une volonté d'information et de pédagogie et en aucun cas de normalisation. Il appartient à chaque professionnel d'adapter le contenu de cette fiche en fonction notamment de sa structure d'exercice, de ses méthodes d'organisation, de son jugement professionnel, de son système informatique et des spécificités de sa clientèle.

Les exemples intégrés dans cette fiche ne sont en aucun cas des modèles, mais des sources d'inspiration pour les professionnels. Ils doivent être adaptés à chaque situation.

Les mots clés

Diligences - Mission de présentation – Travaux de contrôle

Les enjeux

Afin de pouvoir émettre son opinion sur les comptes, l'expert-comptable doit procéder à des contrôles. Concrètement, en quoi consistent ces contrôles définis par la norme relative à la mission de présentation ?

Petits rappels

La mission de présentation peut se décomposer de trois grandes étapes :

- Définition et organisation de la mission
 - Dans un premier temps, l'expert-comptable doit commencer par définir la mission avec le client puis caler avec lui l'organisation (lettre de mission, planification, etc.)
- Travaux de contrôle
 - L'objectif de cette étape consiste pour lui à recueillir un maximum d'informations pour se forger une opinion sur les comptes
- Synthèse et rapport
 - Une fois les contrôles effectués, il s'agit de faire une synthèse de tous les éléments obtenus pour s'assurer qu'il va pouvoir émettre son opinion.

Revenons plus particulièrement sur les travaux de contrôle qui peuvent se découper en quatre phases :

- La connaissance de l'entreprise
- L'appréciation de l'organisation comptable de l'entité
- Le contrôle des comptes proprement dit
- L'examen critique/ la revue analytique

La connaissance de l'entreprise

L'expert-comptable doit bien connaître l'entreprise, son évolution, son environnement, etc. Grâce à ces informations, il sera plus à même d'analyser la situation, d'identifier les points clés ou de vigilance, etc. susceptibles de l'aider à préparer ses contrôles et être plus attentif lors de la revue des comptes annuels.

La première année d'intervention, il récupèrera un maximum d'informations sur l'entreprise (organigramme, descriptif des activités, récupération des derniers contrôles fiscaux ou sociaux, informations sur le secteur, sur la concurrence...). Les années suivantes, il actualisera sa connaissance du dossier (faits marquants de l'exercice).

L'appréciation de l'organisation comptable de l'entité

Cette étape se découpe en deux grandes natures de travaux :

L'appréciation de l'organisation

Sans aller jusqu'à l'évaluation des procédures du contrôle interne (cela ne relève pas des diligences de la mission de présentation), l'objectif consiste à apprécier l'organisation comptable et informatique de l'entreprise.

En effet, l'expert-comptable ne peut raisonnablement pas avoir l'assurance de la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels si l'entreprise n'a pas mis en place un minimum de procédures administratives (classement de documents, conservation des justificatifs, signatures et délégation de signature, etc.) ou si son système informatique est obsolète, non sécurisé, non adapté aux règles en vigueur, etc. ou si aucune sauvegarde n'est effectuée.

L'expert-comptable doit également s'intéresser au personnel comptable si l'entreprise en dispose pour s'assurer que ce dernier a les compétences suffisantes et les qualifications requises pour le poste. Une fois encore, l'idée étant pour l'expert-comptable de s'assurer que les conditions sont réunies pour que les comptes soient établis dans des conditions satisfaisantes.

Le contrôle du respect de la régularité formelle

Il s'agit par exemple de s'assurer par épreuve que les écritures sont bien appuyées sur des pièces justificatives, que les libellés sont correctement indiqués ou encore que les opérations sont bien imputées dans les bons comptes, etc.

Le contrôle des principaux comptes

L'expert-comptable s'assure que les principaux comptes (seuil de signification à définir par l'expert-comptable) sont correctement justifiés.

Au cours de cette étape, l'expert-comptable collecte les informations d'inventaire (liste des factures non parvenues, liste des factures à établir, provisions litiges, dépréciations clients, etc.) pour préparer les opérations d'inventaire ou contrôler celles que le client a comptabilisées.

L'examen critique

A ce stade, après s'être assuré de l'organisation comptable et informatique adéquate et après avoir préparé et contrôlé les comptes, l'expert-comptable procède à l'analyse du projet de comptes annuels pour en apprécier la cohérence et la vraisemblance d'ensemble.

Cette lecture comporte :

- une revue de cohérence destinée à détecter d'éventuelles contradictions entre certains comptes.
- une revue de vraisemblance s'appuyant sur la connaissance que l'expert-comptable a de l'entreprise et de son environnement.

L'expert-comptable réalise une revue analytique des comptes. Il compare le projet de comptes avec les comptes des années précédentes ou les comptes prévisionnels s'ils existent, afin d'analyser les variations significatives et d'en comprendre l'origine.

En pratique

La mission de présentation consiste ainsi pour l'expert-comptable à donner son opinion non pas sur chacun des comptes de la balance, mais bien sur « les comptes annuels » pris dans leur ensemble. En ce sens, le travail consiste davantage pour l'expert-comptable à prendre du recul sur le dossier, à prendre connaissance de l'environnement, de l'organisation de l'entreprise et des faits marquants de l'année, qu'à pointer les comptes un à un pour s'assurer que les écritures sont correctement comptabilisées.

Certes, l'expert-comptable va préparer ou valider les opérations d'inventaire et contrôler les comptes, sans perdre de vue que la finalité même de ces contrôles est d'émettre une opinion « sur les comptes annuels ». En pratique, l'expert-comptable effectue ainsi des contrôles uniquement sur une partie des opérations ou des comptes. La norme parle de « contrôle par épreuves » et non de contrôle exhaustif.

Ensuite, lors de la revue analytique du projet de comptes annuels, l'expert-comptable s'intéresse essentiellement :

- aux variations des postes les plus significatives ou pouvant paraître incohérentes
- aux ratios significatifs (taux de marge, crédit clients/fournisseurs, ration d'endettement, etc.)

Le cabinet définit un seuil de signification par dossier pour optimiser à la fois le contrôle de comptes et l'analyse des variations des principaux postes.

Bon à savoir

Les exigences prévues par la norme ne sont ni plus ni moins que de bonnes pratiques. Les diligences de la norme de présentation sont très proches de celles suivies par l'expert-comptable qui établit les comptes de son client, sans pour autant émettre l'attestation (mission d'assistance à l'établissement des comptes).

En effet, même en dehors de la norme de présentation, l'expert-comptable ne peut comptabiliser les pièces qui lui sont données sans porter un regard critique sur les comptes.

Astuces

Définir un seuil de signification

Pour décider des postes à analyser ou des opérations d'inventaire à passer ou à contrôler, l'expert-comptable peut décider de mettre en place un seuil en dessous duquel il ne réalisera pas de contrôles sur certains comptes ou opérations considérés alors comme « non significatifs ». Cela peut dépendre de la taille du dossier et de ses spécificités (faits marquants particuliers dans l'année, etc.)

Contrairement aux normes du commissaire aux comptes, les textes des experts-comptables ne prévoient aucune méthode de calcul pour le seuil de signification. Le cabinet est donc libre de mettre en place des règles de calculs qui lui sont propres.

Collecter les informations d'inventaire

La norme prévoit que l'expert-comptable s'appuie sur des informations communiquées par le client notamment en ce qui concerne les opérations d'inventaire. Le cabinet peut faciliter la tâche du dirigeant en lui transmettant chaque année une liste des informations dont il aura besoin pour préparer le projet de comptes annuels.

Accompagner le dirigeant

La phase « appréciation de l'organisation comptable » prévue par la norme est très importante. L'expert-comptable a un rôle important à jouer en termes d'accompagnement du chef d'entreprise au niveau de son organisation comptable, administrative, etc.

L'expert-comptable devient un élément moteur pour le dirigeant dans la gestion au quotidien de son entreprise. Il doit être en mesure de lui proposer des solutions d'organisation adaptées et répondant à ses besoins (mise en place d'outils de gestion, etc.). De cette manière, l'expert-comptable sécurise le process comptable pour se consacrer davantage à d'autres missions à plus forte valeur ajoutée.

Qui est concerné ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Mission de présentation	<input type="checkbox"/>	Mission comptable auprès d'un BNC
<input checked="" type="checkbox"/>	Cabinet sans collaborateur		
<input checked="" type="checkbox"/>	Cabinet à associé unique		
<input type="checkbox"/>	Toute mission récurrente		
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres missions fournies à l'entité		

Pour aller plus loin

- Guide CSO « La mission de présentation, en pratique »
- Dossier de travail de l'Ordre

Voir aussi

Dans la même collection, voir notamment les fiches

- Mission de présentation : « Attestation de cohérence et vraisemblance », ça veut dire quoi ?
- Mission de présentation : le seuil de signification

Sources officielles

| Norme professionnelle applicable à la mission de présentation des comptes (NP 2300)

Glossaire des termes et expressions utilisés

Contrôles par épreuves • Mise en œuvre de contrôles sur une partie seulement des éléments d'un solde individuel de compte ou des opérations. Cette sélection est réalisée sur la base de critères adaptés à la population concernée, compte tenu du jugement professionnel. Les contrôles par épreuves se distinguent des contrôles par sondages statistiques.

Diligences • Ensemble des travaux mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la mission.

Date de mise à jour : mai 2020